



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/27  
16 février 2021

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-sixième réunion  
Montréal, 2 – 6 novembre 2020  
Reportée: 8 – 12 mars 2021<sup>1</sup>

**PLAN D'ACTIVITÉS DU PNUD POUR LA PÉRIODE 2021-2023**

1. Le présent document renferme le plan d'activités du PNUD pour la période 2021-2023<sup>2</sup>, qui comprend les éléments suivants : activités prévues pour l'élimination des substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal (substances réglementées) au cours de la période 2021-2023; indicateurs d'efficacité du plan d'activités; questions de politique; et recommandation soumise à l'examen du Comité exécutif. Le descriptif du plan est joint à ce document.

**Activités prévues au cours de la période 2021-2023**

2. Le tableau 1 présente la valeur des activités, par année, comprises dans le plan du PNUD.

**Tableau 1. Répartition des ressources figurant dans le plan d'activités du PNUD pour 2021-2023, selon la présentation (milliers de \$US)\***

Description	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Total après 2023
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
Plans approuvés de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	23 773	9 066	17 420	50 259	22 371
PGEH, préparation de projet – phase II	10	0	0	10	0
PGEH, phase II	1 161	204	871	2 237	188

<sup>1</sup> À cause du coronavirus (COVID-19)

<sup>2</sup> Vu les contraintes imposées en raison de la pandémie de COVID-19, les observations du Secrétariat sur la présentation initiale du plan d'activités du PNUD pour la période 2021-2023 ont été traitées lors de discussions bilatérales et de nombreux échanges de messages électroniques. Toutes les questions ont été examinées de manière satisfaisante.

Description	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Total après 2023
PGEH, préparation de projet – phase III	563	399	192	1 155	
PGEH, phase III	75	7 013	33 418	40 506	67 883
<b>Activités relatives aux HCFC – sous-total</b>	<b>25 582</b>	<b>16 682</b>	<b>51 902</b>	<b>94 166</b>	<b>90 442</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Plan de réduction progressive des HFC – préparation de projet	1 319	1 246	377	2 942	0
Plans de réduction progressive des HFC	0	22 918	24 512	47 430	16 467
<b>Activités relatives aux HFC – sous-total</b>	<b>1 319</b>	<b>24 164</b>	<b>24 889</b>	<b>50 372</b>	<b>16 467</b>
<b>Activités standard</b>					
Renforcement des institutions	4 100	1 752	4 100	9 953	0
Coûts de base	2 128	2 143	2 158	6 429	0
<b>Activités standard – sous-total</b>	<b>6 228</b>	<b>3 895</b>	<b>6 258</b>	<b>16 382</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>33 130</b>	<b>44 740</b>	<b>83 049</b>	<b>160 920</b>	<b>106 909</b>

\* Y compris les coûts d'appui d'agence s'il y a lieu.

## Observations du Secrétariat

### Phase II des PGEH

3. Les niveaux de financement totaux pour la phase II des PGEH des pays à faible volume de consommation (FVC) en vue de respecter l'objectif de réduction de 67,5 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC s'élèvent à 627 003 \$US pour la période 2021-2023, et à 1,28 million \$US (y compris 1,09 million \$US pour 2021-2023) pour satisfaire l'objectif de réduction de 100 pour cent.

4. Les niveaux de financement totaux pour la phase II des PGEH des pays qui ne sont pas des pays à FVC s'élèvent à 522 000 \$US pour le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération seulement pour la période 2021-2023.

### Phase III des PGEH

5. Un total de 108,39 millions \$US est compris dans le plan d'activités pour la phase III des PGEH de 10 pays (Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, République islamique d'Iran et République de Moldova) (y compris 40,51 millions \$US pour 2021-2023). Seuls les pays dont la phase II des PGEH a été approuvée avec des objectifs de réduction inférieurs aux objectifs de conformité de 2025 peuvent inclure la phase III des PGEH dans le plan d'activités (décision 84/46 e)).

### Activités relatives aux HFC

6. Les activités relatives aux HFC comprennent la préparation du plan de réduction progressive des HFC<sup>3</sup> pour 26 pays s'élevant à 2,94 millions \$US pour 2021-2023; et des plans de gestion de la réduction

<sup>3</sup> Un financement pourrait être accordé pour la préparation de plans nationaux de mise en œuvre afin de respecter les premières obligations de réduction dans le cadre de la réduction progressive cinq ans avant ces obligations, au plus tôt, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays et conformément aux lignes directrices qui seront approuvées (décision 79/46 b) iii)). Par ailleurs, la décision 84/46 f) permet de rétablir les activités de préparation de la réduction progressive des HFC dans les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais qui ont remis une lettre précisant l'intention du gouvernement de faire de son mieux pour ratifier l'Amendement de Kigali.

progressive des HFC dans 39 pays pour 63,90 millions \$US (y compris 47,43 millions \$US pour 2021-2023).

7. Quinze des 26 pays pour lesquels les activités de préparation de la réduction progressive des HFC ont été incluses n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali, et trois des 15 autres pays n'ont pas soumis la lettre indiquant que le gouvernement fera tout en son possible pour le ratifier.

8. En ce qui a trait aux plans de gestion de la réduction progressive des HFC, la décision 84/46 g) autorise seulement les pays qui ont ratifié l'Amendement de Kigali d'inclure ces plans dans le plan d'activités. Quinze des 39 pays inclus dans le plan d'activités n'ont pas ratifié cet Amendement.

#### Coûts de base

9. Les coûts de base<sup>4</sup> devraient augmenter à un taux annuel de 0,7 pour cent, tel que convenu.

#### **Rajustements proposés par le Secrétariat**

10. Les rajustements proposés au plan d'activités du PNUD pour 2021-2023 se fondent sur les décisions pertinentes du Comité exécutif. D'autres rajustements pourraient être apportés selon la décision des Parties concernant le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023.<sup>5</sup>

11. En examinant le plan d'activités révisé du PNUD pour la période 2021-2023, le Secrétariat a noté l'absence des rajustements suivants :

**Tableau 3. Rajustements au plan d'activités du PNUD pour la période 2021-2023 (milliers de \$US)**

<b>Rajustement</b>	<b>2021-2023</b>	<b>Après 2023</b>
Valeurs des PGEH en harmonie avec les montants réels approuvés aux termes des Accords	(279)	0
Phase II des PGEH des pays à FVC correspondant à la valeur maximale autorisée afin de satisfaire l'objectif de réduction de 100 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC, en conformité avec la décision 74/50 c) xii)	(55)	0
Préparation de projet pour la phase III des PGEH conforme à la décision 84/46 e)	(192)	0
Phase III des PGEH pour les pays qui ne sont pas des pays à FVC avec le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, fondé sur un seuil maximal de coût-efficacité de 4,80 \$US/kg	(84)	(103)
Préparation de projet pour les plans de réduction progressive des HFC conforme à la décision 56/16 c) ou à la décision 84/46 f)	(917)	0
Plans de gestion de la réduction progressive des HFC conformes à la décision 84/46 g)	(21 895)	(6 620)
Renforcement des institutions conforme à la décision 74/51 c)	1 068	0

<sup>4</sup> Les coûts de base du PNUD pour 2021 n'ont pas été approuvés lors du processus d'approbation intersession pour la 86<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/37).

<sup>5</sup> En l'absence d'une décision des Parties sur le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023, et à la lumière de la décision XXXII/1, on a supposé que le budget indicatif pour la répartition des ressources du plan d'activités pour 2021-2023 était identique au niveau de reconstitution pour la période triennale 2018-2020. Cette question est traitée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25.

12. Le tableau 4 ci-après présente les résultats des rajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités du PNUD pour 2021-2023, qui sont également pris en compte dans le contexte du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2021-2023.<sup>6</sup>

**Tableau 4. Répartition des ressources dans le plan d'activités rajusté du PNUD pour 2021-2023 (milliers de dollars US)\***

Description	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Total après 2023
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
Plans approuvés de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	23 908	9 128	16 945	49 981	22 371
PGEH, préparation de projet – phase II	10	0	0	10	0
PGEH, phase II	1 157	199	825	2 182	188
PGEH, préparation de projet – phase III	563	399	0	962	
PGEH, phase III	75	6 957	33 390	40 421	67 780
<b>Activités relatives aux HCFC – sous-total</b>	<b>25 713</b>	<b>16 683</b>	<b>51 160</b>	<b>93 556</b>	<b>90 339</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Plan de réduction progressive des HFC - préparation de projet	1 099	814	112	2 025	0
Plans de réduction progressive des HFC	0	22 918	2 617	25 535	9 847
<b>Activités relatives aux HFC – sous-total</b>	<b>1 099</b>	<b>23 732</b>	<b>2 729</b>	<b>27 560</b>	<b>9 847</b>
<b>Activités standard</b>					
Renforcement des institutions	4 635	1 752	4 635	11 021	0
Coûts de base	2 128	2 143	2 158	6 429	0
<b>Activités standard – sous-total</b>	<b>6 763</b>	<b>3 895</b>	<b>6 792</b>	<b>17 450</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>33 575</b>	<b>44 310</b>	<b>60 681</b>	<b>138 566</b>	<b>100 186</b>

\* Y compris les coûts d'appui d'agence s'il y a lieu.

### Indicateurs d'efficacité

13. Le PNUD a fourni des indicateurs d'efficacité conformes à la décision 71/28 dans sa description du plan d'activités. Le Secrétariat a informé le PNUD des cibles figurant au tableau 5.

**Tableau 5. Indicateurs d'efficacité du PNUD pour 2021**

Type d'indicateur	Titre abrégé	Calcul	Cible pour 2021
Approbation de la planification	Tranches approuvées	Nombre de tranches approuvées par rapport aux tranches prévues*	28
Approbation de la planification	Projets/activités approuvés	Nombre de projets/activités approuvés par rapport à ceux prévus (y compris les activités de préparation de projet)**	37
Mise en œuvre	Fonds décaissés	À partir des décaissements estimés dans le rapport périodique	22 419 984 \$US
Mise en œuvre	Élimination des SAO	Élimination des SAO pour la tranche au moment où la tranche suivante est approuvée par rapport à ce qui est prévu dans les plans d'activités	368,84 tonnes PAO
Mise en œuvre	Achèvement de projet pour les	Achèvement de projet par rapport à ce qui est prévu dans les rapports périodiques pour toutes	49

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25

Type d'indicateur	Titre abrégé	Calcul	Cible pour 2021
	activités	les activités (à l'exception de la préparation de projet)	
Administratif	Vitesse d'achèvement financier	Mesure dans laquelle les projets sont achevés sur le plan financier 12 mois après l'achèvement des projets	70 %
Administratif	Transmission en temps opportun des rapports d'achèvement de projet	Transmission en temps opportun des rapports d'achèvement de projet par rapport à ce qui était prévu	Dans les délais (3)
Administratif	Transmission en temps opportun des rapports périodiques	Transmission en temps opportun des rapports périodiques, des plans d'activités et des réponses, sauf accord contraire	Dans les délais

\* La cible d'une agence peut être réduite si elle n'a pu présenter une tranche en raison d'une autre agence principale ou de coopération, si cette agence est d'accord.

\*\* La préparation de projet ne doit pas être évaluée si le Comité exécutif n'a pas pris de décision concernant son financement.

### Questions de politique

14. Le PNUD présente les questions de politique suivantes en rapport avec les lignes directrices sur les coûts de la réduction progressive des HFC à l'étude par le Comité exécutif :

- a) Financement de la transformation du marché en utilisant de manière plus souple et inclusive le surcoût d'exploitation, plutôt que de l'associer à des industries admissibles spécifiques;
- b) Défis des pays à FVC en ce qui a trait à la démonstration des technologies de remplacement et à la capacité de progresser avec un financement limité;
- c) Attention spéciale au sous-secteur de l'assemblage, dans le secteur de l'entretien, et traitement différent des activités menées dans ce sous-secteur par rapport aux autres activités du secteur;
- d) Dans le contexte de l'Amendement de Kigali, prise en compte du rapport coût-efficacité en fonction de l'équivalent CO<sub>2</sub>, et coordination et synergie avec les mesures générales sur le climat et les institutions concernées à l'échelle nationale et internationale lors de la préparation et de la mise en œuvre de plans de gestion de la réduction progressive des HFC.

### RECOMMANDATION

15. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour la période 2021-2023, qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/27;
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD, présentés au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/27.



